



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

28^e séance plénière

Mercredi 28 octobre 2009, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Treki (Jamahiriya arabe libyenne)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Attentat terroriste en Afghanistan

Le Président (*parle en arabe*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à exprimer ma plus profonde sympathie et à présenter mes sincères condoléances aux familles des cinq membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies tués dans un attentat terroriste effroyable survenu récemment à Kaboul, en Afghanistan. Je m'associe au Secrétaire général pour rejeter toutes les menaces et condamner tous les actes de violence dirigés contre les travailleurs humanitaires et les membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies. J'insiste fortement sur le fait que les auteurs de ces crimes doivent répondre de leurs actes. J'appelle tous les États Membres à s'acquitter pleinement, en vertu du droit international, de leur obligation de protéger les travailleurs humanitaires et le personnel de l'Organisation.

Point 20 de l'ordre du jour

La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement

Rapport du Secrétaire général (A/64/370)

Projet de résolution (A/64/L.6*)

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala, qui va présenter le projet de résolution A/64/L.6*.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Le 10 novembre de l'année dernière, j'ai eu l'honneur d'expliquer, à cette même tribune, l'origine de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala (CICIG), une initiative qui est la concrétisation d'un des nombreux engagements pris dans le cadre de nos Accords de paix signés en décembre 1996. J'avais expliqué que la culture d'impunité dans notre pays était un héritage du conflit et que, protégés par le climat d'impunité, des groupes criminels étaient apparus, parfois dotés de connexions transnationales et d'un degré élevé d'organisation.

Pour faire face à cette situation, nous nous sommes une nouvelle fois adressés à l'Organisation des Nations Unies en vue de mettre en place un cadre unique de coopération entre l'Organisation et le Gouvernement guatémaltèque, qui a conduit à la création de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala, dont les activités ont démarré le 4 septembre 2007.

L'année dernière, cette initiative a bénéficié de l'appui collectif de l'Assemblée générale qui a adopté par consensus la résolution 63/19, un appui que nous apprécions à sa juste valeur. Comme on s'en

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

09-57995 (F)



Merci de recycler

souviendra, au dernier paragraphe de ladite résolution, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-quatrième session des travaux de la Commission.

Ce rapport, publié le 23 septembre sous la cote A/64/370, fait un bilan objectif des réalisations importantes de la Commission au cours de ses deux premières années d'activités, et présente quelques-uns des défis auxquels elle continue d'être confrontée. Nous partageons sans réserve l'évaluation du Secrétaire général et nous lui exprimons toute notre reconnaissance pour l'appui constant qu'il accorde aux travaux de la Commission.

Comme l'a signalé notre Président, M. Alvaro Colom, devant cette même Assemblée générale il y a un mois à peine, la Commission « jouit du ferme appui non seulement de mon gouvernement, mais de l'ensemble de la société civile ». C'est pourquoi nous avons renouvelé l'Accord entre le Gouvernement guatémaltèque et l'ONU en vue de proroger de deux années supplémentaires le mandat de la Commission.

Le projet de résolution que je sou mets à l'examen de la plénière de l'Assemblée générale cet après-midi (A/64/L.6*) et dont 70 pays, à commencer par nos partenaires du Système d'intégration de l'Amérique centrale, se sont portés coauteurs, fait suite à la résolution 63/19 adoptée l'année dernière; son texte contient quelques mises à jour qui tiennent compte des observations faites par le Secrétaire général dans le rapport susmentionné. Nous avons bon espoir que ce projet de résolution sera adopté par consensus, et nous remercions à l'avance les membres de l'Assemblée générale de leur appui.

Je voudrais enfin évoquer trois derniers points. Premièrement, la Commission répond à une initiative du Guatemala, à notre conviction profonde que, pour faire face aux groupes organisés qui opèrent en toute impunité, la coopération internationale est nécessaire, une coopération qui ne remplacerait pas les instances nationales mais qui les appuierait afin de les renforcer.

Nous nous sommes tournés vers l'ONU car nous considérons que c'est une organisation objective, indépendante et qui n'a pas d'intérêts personnels. Nous cherchons des façons créatives de nous associer à l'Organisation, sans renoncer à la responsabilité que notre Constitution nous impose en tant qu'État souverain.

Deuxièmement, la Commission est entièrement financée par les contributions volontaires de la communauté des donateurs, et je saisis la présente occasion pour exprimer toute notre reconnaissance aux nombreux gouvernements qui ont collaboré avec notre pays dans cette initiative. En même temps, je tiens à souligner que ce projet de résolution n'a aucune incidence financière ou budgétaire pour l'ONU.

Troisièmement, je tiens à exprimer publiquement et chaleureusement toute ma gratitude au Commissaire Carlos Castresana pour le dévouement extraordinaire avec lequel il s'est acquitté de sa tâche. Les progrès importants réalisés par la Commission sont dus en grande partie à la façon dont il a dirigé l'équipe d'experts nationaux et internationaux qui composent la Commission.

Avant de terminer, je voudrais donner lecture de la liste des pays qui se sont ajoutés aux coauteurs du projet de résolution qui figurent déjà inscrits dans le document A/64/L.6*. Ce sont les pays suivants : l'Albanie, l'Argentine, l'Australie, la Bolivie, le Brésil, Chypre, la Colombie, le Costa Rica, l'ex-République yougoslave de Macédoine, les Fidji, la Grèce, Haïti, la Hongrie, l'Inde, l'Irlande, l'Iraq, l'Islande, l'Italie, la Jamaïque, le Japon, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Madagascar, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Paraguay, la République de Corée, la République tchèque, la Roumanie, le Rwanda, le Sénégal, la Slovaquie, la Suisse, Trinité-et-Tobago et la Turquie.

Jusqu'à présent, je me suis limité à présenter la résolution A/64/L.6*. Je ne saurais cependant terminer mon intervention sans rappeler que ce point de l'ordre du jour s'inscrit dans le cadre plus large de la situation en Amérique centrale. Nous avons en l'occurrence une question en suspens. En effet, c'est dans cette même salle que le 30 juin dernier, la résolution 63/301, sur l'effondrement de la démocratie au Honduras, été adoptée par consensus.

Je tiens à ajouter que le Guatemala est solidaire du Gouvernement légitime du Président Manuel Zelaya et exige l'application immédiate des dispositions de cette résolution. Il ne s'agit pas seulement de la situation du Honduras, mais de celle de l'ensemble de notre région.

M. Lidén (Suède) (*parle en anglais*): J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne.

La Turquie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la Norvège, l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne se félicite du rapport du Secrétaire général sur les activités de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala (CICIG), ainsi que du projet de résolution publié sous la cote A/64/L.6*, que vient de présenter l'Ambassadeur du Guatemala.

La CICIG reste une force positive au Guatemala où elle s'efforce de lutter contre la situation d'impunité qui règne dans le pays. En raison de son très grand professionnalisme, la CICIG est désormais acceptée au Guatemala comme l'un des acteurs principaux dans les domaines de la sécurité et de la justice. La CICIG en est à la phase où les affaires ayant un grand retentissement sont soumises aux tribunaux nationaux, et un certain nombre de procédures juridiques ont été mises en marche. L'Union européenne appuie pleinement l'action de la Commission.

En dépit des résultats encourageants enregistrés pendant la période considérée et au cours de laquelle la Commission a réalisé des progrès notables dans des domaines clés de son mandat, l'Union européenne tient à exprimer sa vive préoccupation devant la persistance des niveaux élevés de violence et d'impunité qui sévissent au Guatemala. L'Union européenne prie instamment le Secrétariat de l'ONU de tout mettre en œuvre pour veiller à ce que les difficultés opérationnelles auxquelles se heurtent actuellement la Commission soient dûment réglées. La sûreté et la sécurité du personnel de la Commission sont des problèmes particulièrement préoccupants.

Il importe que le travail accompli par la CICIG soit institutionnalisé par l'État guatémaltèque afin d'en garantir la viabilité à long terme une fois que le mandat de la Commission aura pris fin. Il est crucial de disposer d'un système judiciaire indépendant pour lutter contre les niveaux élevés d'impunité dans ce pays. Nous demandons à toutes les institutions de l'État de prendre les décisions nécessaires pour garantir l'indépendance et l'efficacité du système judiciaire guatémaltèque et de coopérer étroitement avec la CICIG.

L'Union européenne souligne également qu'il importe que le Guatemala maintienne sa volonté de renforcer ses propres institutions, et nous renouvelons

notre appui aux efforts de la Commission pour aider le pays à préserver et à renforcer ses institutions démocratiques, qui sont vitales pour la paix et le développement national, et à ériger un État régi par l'état de droit pour tous les Guatémaltèques.

Je voudrais passer à présent à la situation au Honduras. Le 21 juillet, la présidence de l'Union européenne, au nom des 27 États membres, a décidé de limiter les contacts avec les représentants du Gouvernement de facto du Honduras et de suspendre la coopération bilatérale pour le développement avec les institutions de ce Gouvernement de facto. L'Union européenne est prête à prendre d'autres mesures restrictives, notamment à l'encontre des membres du Gouvernement de facto qui bloqueraient les progrès vers une solution négociée fondée sur l'Accord de San José.

L'Union européenne souligne une fois de plus qu'il importe de trouver rapidement et pacifiquement une solution négociée à la grave crise au Honduras et elle demande à tous les acteurs concernés de travailler en ce sens sur la base de l'Accord de San José, qui, selon elle, reste le document de référence clef. L'Union européenne prie instamment les parties de poursuivre les négociations de manière constructive afin que l'ordre constitutionnel soit rétabli dans le pays, en particulier avant les élections prévues en novembre. L'Union européenne appuie vigoureusement les initiatives prises par l'Organisation des États américains et son Secrétaire général, José Miguel Insulza, pour faciliter le dialogue en vue de parvenir à une solution pacifique et concertée.

M^{me} Grau (Suisse) : Je remercie chaleureusement le Représentant permanent du Guatemala d'avoir présenté le projet de résolution A/64/L.6*. La Suisse a soutenu l'établissement de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala (CICIG) dès ses débuts. Ma délégation se félicite de la prolongation du mandat de la Commission pour une nouvelle période de deux ans. Je voudrais également reprendre à mon compte les mots du Secrétaire général dans son discours du 19 juillet dernier, par lesquels il louait le travail de la CICIG et de son Commissaire, M. Carlos Castresana. Avec son équipe nationale et internationale, M. Castresana a agi avec un haut degré de professionnalisme.

Le Gouvernement guatémaltèque a fait preuve de courage en s'efforçant de trouver les moyens de mettre un terme à l'impunité. Le mandat de la CICIG et sa

structure institutionnelle offrent un cadre solide pour poursuivre cet objectif et renforcer les institutions étatiques. Ceci est d'autant plus important dans un contexte marqué par un niveau de violence et de corruption inquiétant, qui ne pose pas seulement des défis aux institutions du pays lui-même, mais également à celles de l'ensemble de la sous-région.

Pour ces raisons, la Commission mérite le plein soutien de la communauté internationale. La CICIG fait figure de pionnière en matière de justice transitionnelle. Elle fonde ses activités sur des évaluations nationales, sur la participation des acteurs nationaux et, enfin, sur des besoins et aspirations nationaux. La stratégie qu'elle déploie s'applique à soutenir tant les capacités techniques de réforme que la volonté politique d'entreprendre de telles réformes. Par ailleurs, son existence même démontre que tout mécanisme international au service de l'administration de la justice n'a pas besoin d'être coûteux pour contribuer de manière efficace à des capacités nationales durables.

Plusieurs défis doivent être relevés pour permettre à la Commission de s'acquitter de sa mission avec efficacité. Je voudrais en mentionner deux. Premièrement, sur le statut de la Commission, le rapport du Secrétaire général (A/64/370) met en lumière les dangers et les risques qui font désormais partie du quotidien de la Commission. Des mesures de protection et de sécurité renforcées pour son personnel se révèlent cruciales. Par conséquent, la Suisse serait prête à engager des discussions avec d'autres États Membres sur un renforcement des modalités existantes et sur un réexamen, le cas échéant, du statut de la Commission au sein de l'ONU. En effet, étant donné la question stratégique traitée par la CICIG – à savoir le démantèlement des structures de pouvoir parallèles associées au crime organisé international –, il est essentiel de la doter des moyens pertinents pour assurer son fonctionnement optimal, tout en lui garantissant la protection adéquate.

Deuxièmement, concernant le besoin de ressources financières additionnelles, la Suisse continuera à apporter son soutien financier à la CICIG et à mettre des experts à sa disposition. Parallèlement à ses enquêtes pénales spécifiques, la CICIG a contribué à renforcer les compétences du Ministère public guatémaltèque. Elle s'est également attachée à adapter et à développer la législation nationale et à formuler des recommandations concernant le filtrage institutionnel et la réorganisation des secteurs de la

justice et de la sécurité. Il serait donc important que la communauté internationale renforce son soutien dans les domaines de la justice et de la sécurité. La mission de la Commission est au cœur du mandat de l'ONU, qui veille à assurer que l'état de droit, la justice et une paix durable se renforcent mutuellement.

La Suisse espère que le soutien de l'ONU et de la communauté internationale dans son ensemble sera à la hauteur des besoins de la CICIG et du Guatemala dans leur combat difficile contre l'impunité.

M. Gutiérrez (Pérou) (*parle en espagnol*) : Puisque c'est la première fois que je prends la parole au cours de la présente session, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, et, par votre truchement, les autres membres du Bureau, pour votre élection à la tête des travaux de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale. Je tiens à vous assurer du plein soutien et de la coopération pleine et entière de ma délégation.

Ma délégation voudrait aborder deux questions dans le cadre du point 20 de l'ordre du jour, « La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement ». Tout d'abord, le projet de résolution (A/64/L.6*) sur la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala (CICIG), et, deuxièmement, la situation dans la République sœur du Honduras. Pour ce qui est du projet de résolution sur la CICIG, il convient de souligner que la Commission témoigne de l'action commune menée par l'ONU et le Guatemala pour faire respecter l'état de droit. Nous avons maintes fois entendu dans cette enceinte la maxime « Pas de paix sans justice », et en effet la Commission montre clairement la détermination de la communauté internationale à atteindre cet objectif et à lutter contre l'impunité.

Nous avons d'un commun accord décidé cette année de proroger le mandat de la Commission internationale pour une nouvelle période de deux ans, prenant effet le 4 septembre 2009. Le rapport du Secrétaire général (A/64/370) fait état à cet égard de progrès considérables enregistrés au Guatemala en ce qui concerne les poursuites et enquêtes criminelles et les réformes juridiques, toutefois d'énormes difficultés d'ordre opérationnel sont encore rencontrées, qui tiennent à la nature particulière de la Commission, et il convient de trouver les moyens de les surmonter.

Un programme de travail a été établi et la Commission entend élaborer une stratégie de consolidation pour faire en sorte que ses capacités soient transférées aux institutions nationales, ce qui permettrait d'appuyer, de renforcer et d'assister le fonctionnement des institutions étatiques au Guatemala. À cette fin, il est essentiel que le dialogue se poursuive entre l'État, les partis politiques, les médias et la société civile afin que tous s'associent à ce processus.

Le point de l'ordre du jour à l'examen étant la « Situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement », la délégation péruvienne ne saurait manquer d'évoquer la situation actuelle en République du Honduras.

Le Pérou a à cœur de contribuer à la consolidation de la démocratie en Amérique latine et aux Caraïbes. Le maintien et le renforcement d'institutions démocratiques, dans le plein respect de l'état de droit et de la protection et de la promotion des droits politiques et sociaux de notre peuple, sont des valeurs suprêmes qui ne peuvent, ni doivent, être soumises à aucune condition. Il est triste que, après un long et heureux processus de restauration de la démocratie en Amérique centrale, nous soyons témoins d'un terrible inversement de tendance du fait de la rupture de l'ordre constitutionnel survenue au Honduras le 28 juin et qui, sans justification aucune, se poursuit encore.

Cette situation a été vivement condamnée par le Pérou et nous appuyons fermement les efforts entrepris au niveau régional par l'Organisation des États américains (OEA) afin de faciliter le rétablissement immédiat dans ses fonctions du Gouvernement constitutionnel et légitime du Président José Zelaya Rosales. Le Pérou a également parrainé ici la résolution 63/301 que l'Assemblée générale a adoptée par consensus, qui exigeait le rétablissement immédiat et inconditionnel du Gouvernement du Président Zelaya et exprimait son ferme appui aux efforts régionaux déployés en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies visant à résoudre la grave crise politique au Honduras.

En outre, le retour pacifique du Président constitutionnellement élu José Zelaya au Honduras a été appuyé par le Groupe de Rio, dont le Pérou est membre. Le Groupe a également condamné la poursuite des actes de violence et le harcèlement de la

part du Gouvernement de facto contre l'ambassade du Brésil, où se trouve le Président Zelaya. Le Pérou appelle une nouvelle fois avec force au respect et à la garantie de l'intégrité physique du Président Zelaya, de sa famille et de ses collaborateurs, et de l'inviolabilité de l'ambassade du Brésil à Tegucigalpa et l'intégrité de son personnel, dans le strict respect des dispositions de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques.

Il y a quelques semaines, mon gouvernement s'est félicité de l'évolution de la situation au Honduras après la deuxième mission effectuée par les ministres des affaires étrangères de divers États de l'OEA. Nous étions optimistes au sujet des progrès enregistrés dans les négociations de Tegucigalpa, qui auguraient une solution hondurienne à une crise hondurienne. Mais, l'intransigeance et la priorité accordée aux divergences au détriment d'un consensus ont malheureusement fait échouer les négociations.

Le Pérou est confiant que le dialogue reprendra bientôt au Honduras, conformément à l'Accord de San José, tel que demandé par le Conseil permanent de l'OEA dans son communiqué du mercredi 21 octobre, afin de parvenir à un règlement pacifique de la crise, qui favoriserait à son tour la réconciliation nationale que nous souhaitons tous et le retour de la démocratie, de la légalité et de l'état de droit dont ont tant besoin la nation et le peuple honduriens.

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : C'est avec plaisir que le Brésil a parrainé le projet de résolution A/64/L.6*, sur la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala. Nous appuyons fermement l'action menée par la Commission pour assister le Gouvernement guatémaltèque dans sa difficile mais indispensable lutte contre l'impunité.

Je saisis cette occasion pour aborder aussi la situation au Honduras. C'est une question qui préoccupe vivement mon gouvernement et tous les États Membres de l'ONU.

Comme les délégations le savent depuis le 21 septembre 2009, le Président constitutionnellement élu du Honduras, M. José Manuel Zelaya, est réfugié avec des membres de sa famille et ses plus proches conseillers à l'ambassade du Brésil à Tegucigalpa. Le Président Zelaya est arrivé pacifiquement et par ses propres moyens à l'ambassade où il a été reçu et où il y demeure en tant que Chef d'État constitutionnel du Honduras et dirigeant légitime du pays. C'est là l'intime conviction de tous les États Membres de

l'ONU, conformément à la résolution 63/301 de l'Assemblée générale. C'est également l'avis de tous les pays de la région.

Dès le jour où le Président Zelaya s'est réfugié dans ses locaux, l'ambassade du Brésil s'est retrouvée pour ainsi dire assiégée. Elle n'a pas cessé depuis d'être soumise à des actes d'harcèlement et d'intimidation par les autorités de facto. L'ambassade est toujours encerclée par les forces militaires qui ont fait usage de gaz lacrymogènes et coupé l'eau, l'électricité et le téléphone avant de les rétablir plus tard. Des projecteurs et du matériel ont été installés pour créer des interférences sonores, notamment la nuit, comme tactique pour priver d'un sommeil réparateur ceux qui se trouvent à l'intérieur des locaux et diminuer ainsi de leurs capacités physiques et psychiques. Des échafaudages ont été montés à l'extérieur des locaux pour surveiller les mouvements à l'intérieur. Toute personne entrant ou quittant l'ambassade fait l'objet d'un contrôle sécuritaire minutieux et humiliant, et le personnel recruté localement n'est pas autorisé à y entrer. Les téléphones sont mis sur écoute. L'approvisionnement en denrées alimentaires est limité et les produits périssables exposés au soleil pendant de longues heures. Les ordures ne sont pas ramassées pendant plusieurs jours. Cette attitude des autorités de facto est une violation flagrante et inacceptable des engagements pris par le Honduras au titre de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques et des droits de l'homme des personnes à l'intérieur de l'ambassade.

Nous trouvons encourageant que la communauté internationale ait clairement et vigoureusement condamné ces agressions. Nous nous félicitons également de la solidarité dont font montre les organisations et de nombreux pays ou groupes de pays.

Les membres du Conseil de sécurité, à sa 6192^e séance tenue le 25 septembre, ont condamné ces actes d'intimidation des autorités de facto et appelé à la cessation des actes de harcèlement contre l'ambassade du Brésil, ainsi qu'à fournir tous les services nécessaires. Les membres du Conseil ont rappelé que le principe de l'inviolabilité des locaux diplomatiques est un principe des relations internationales universellement accepté. Ils ont également souligné qu'il importait de respecter le droit international en préservant l'inviolabilité de l'ambassade du Brésil à Tegucigalpa et autres protections accordées par la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, et en assurant la sûreté des personnes présentes dans

ses locaux. Ils ont aussi souligné la nécessité de respecter l'inviolabilité de l'ambassade du Brésil à Tegucigalpa et la sûreté de son personnel diplomatique, conformément au droit international.

L'Organisation des États américains (OEA) a également déploré à plusieurs reprises le comportement répréhensible du Gouvernement de facto du Honduras. Plus récemment encore, le 21 octobre, le Conseil permanent de cette Organisation a dénoncé et fermement condamné les actions hostiles menées contre l'ambassade du Brésil et les actes de harcèlement commis contre ceux qui s'y trouvent. Il a de nouveau demandé au régime de facto de mettre immédiatement fin à ces pratiques, de respecter la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques et les instruments internationaux traitant des droits de la personne et de retirer toutes les forces de répression aux alentours de l'ambassade, tout en assurant dûment la sécurité de la mission. Le Conseil a demandé également que soient garantis le droit à la vie, l'intégrité et la sécurité du Président Zelaya et de toutes les personnes présentes à l'intérieur et aux alentours de l'Ambassade du Brésil, ainsi que la protection de leur dignité, et il a prié instamment la Commission interaméricaine des droits de l'homme de faire le suivi de la situation.

Il est grand temps que les autorités de facto tiennent compte des appels unanimes de la communauté internationale et honorent pleinement les obligations internationales du Honduras. Leur comportement est incompatible avec le droit du peuple hondurien à la dignité.

Le 21 octobre, le Conseil permanent de l'OEA a lancé un appel énergique en faveur de la poursuite du dialogue déjà entamé entre les parties, dans le cadre des modalités figurant dans l'Accord de San José, sans essayer d'introduire des thèmes autres que ceux contenus dans ladite proposition. L'appel fait suite à un net piétinement des négociations. Nous demandons au Gouvernement de facto d'abandonner les tactiques dilatoires et de négocier en bonne foi.

Le Brésil pense que le retour du Président Zelaya est indispensable. Les coups d'État ne sont plus acceptables dans une région qui a surmonté – souvent au prix du sang – des années d'instabilité et de violence. Les élections seules ne vont pas résoudre le problème, puisque leur légitimité serait sérieusement compromise. Dans la situation actuelle, les conditions ne sont tout simplement pas réunies pour permettre la

tenue d'élections libres, justes, transparentes et démocratiques au Honduras.

M. Acharya (Népal), Vice-Président, assume la présidence.

Le Brésil est prêt à continuer d'appuyer les initiatives visant à résoudre la crise actuelle. Nous comptons sur l'appui de la communauté internationale, en particulier de ceux qui ont une influence directe sur les autorités de facto.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous saluons le rapport du Secrétaire général sur les activités de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala (CICIG) (A/64/370) et le projet de résolution A/64/L.6*, présenté par la délégation guatémaltèque.

Les activités de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala sont un cas de réussite qui montre ce qui peut être accompli à travers l'action multilatérale, dans l'intérêt des États et des peuples du monde. Depuis sa création en août 2007, à la demande de l'État du Guatemala, la Commission s'est avérée être un outil fondamental pour la lutte contre l'impunité au Guatemala et pour le renforcement des institutions judiciaires chargées de mener des enquêtes et des poursuites pénales concernant des crimes qu'auraient commis des forces de sécurité illégales et des groupes clandestins contre la population guatémaltèque. Le Guatemala a livré un long combat pour la réconciliation nationale, le renforcement de l'état de droit et la lutte contre l'impunité. Voilà pourquoi il mérite l'appui de la communauté internationale.

Les résultats encourageants obtenus par la Commission internationale démontrent qu'il est possible de lutter efficacement contre l'impunité au moyen de modèles créatifs de coopération internationale, rétablissant ainsi progressivement la confiance des citoyens dans leurs institutions. Les progrès réalisés jusqu'ici sont franchement encourageants, mais il reste encore beaucoup à faire. C'est pourquoi le Mexique s'est inscrit sur la liste des coauteurs du projet de résolution et continuera d'appuyer l'action de la Commission.

La situation en Amérique centrale est faite d'ombres et de lumières. Je voudrais maintenant aborder la situation au Honduras, qui représente une nette régression dans la vie de la région. Après des années de stabilité politique, la situation de calme

relatif qui prévalait au Honduras a subi, le 28 juin dernier, un coup qui a eu des répercussions politiques importantes dans la région. Ce jour-là, l'ordre constitutionnel a été rompu au Honduras par l'expulsion illégale de son président, José Manuel Zelaya, qui a été obligé de vivre temporairement hors de son pays. Il n'a pu revenir au Honduras qu'en trouvant temporairement refuge à l'ambassade du Brésil à Tegucigalpa. Cette situation est inacceptable.

Le Mexique réaffirme sa ferme condamnation des faits survenus le 28 juin et exige le rétablissement de la démocratie institutionnelle au Honduras, y compris le retour du Président Zelaya, conformément à la Constitution du pays, à la Charte démocratique interaméricaine, à la Charte de l'Organisation des États américains (OEA) et à la résolution 63/301 de cette Assemblée générale, qui fut coparrainée par ma délégation et adoptée par acclamation le 1^{er} juillet.

Depuis le début de la crise, l'OEA s'emploie sans relâche à obtenir le rétablissement du Président Zelaya dans ses fonctions. Le Mexique a appuyé et encouragé ces actions au sein de l'OEA et à travers les instances régionales compétentes, y compris les déclarations des chefs d'État et de gouvernement du Groupe de Rio, mécanisme de consultation et de concertation politique, et ses multiples déclarations ministérielles et communiqués. Nous continuerons de jouer un rôle actif dans les mécanismes régionaux multilatéraux et les efforts de médiation nécessaires, déployés en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, jusqu'au rétablissement de l'ordre constitutionnel au Honduras.

Je voudrais souligner en particulier, l'action de la Commission spéciale des ministres des affaires étrangères de l'OEA à laquelle le Ministre mexicain des affaires étrangères a participé. Cette Commission s'est rendue deux fois à Tegucigalpa et a beaucoup contribué à engager un dialogue entre les représentants du Président constitutionnel et du Gouvernement de facto en vue de trouver une sortie de crise par le dialogue et la concertation. Nous exhortons également l'Organisation des États américains et son Secrétaire général, José Miguel Insulza, à continuer de promouvoir des efforts de médiation, de négociation et de conciliation pour encourager le dialogue politique entre les acteurs concernés – les Honduriens eux-mêmes – et trouver une solution à cette crise politique.

Depuis le coup d'État de juin dernier, nous avons constaté que le Gouvernement de facto du Honduras a pris de nombreuses mesures qui violent le droit

international et les droits de l'homme du peuple hondurien. Voilà pourquoi nous demandons le respect des institutions démocratiques, la gouvernance et la protection des droits de la population. Nous appuyons la mission de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, qui a été dépêchée au Honduras par le Conseil des droits de l'homme en vue de recueillir des informations sur d'éventuelles violations des droits de l'homme.

Outre les violations des droits de l'homme, le Mexique est particulièrement préoccupé par les actes de harcèlement commis par le régime de facto à l'encontre du Président Zelaya, de ses partisans et du personnel appartenant au corps diplomatique de l'ambassade du Brésil à Tegucigalpa. Nous rejetons ces actions illégales et inhumaines et nous demandons leur cessation immédiate. De même, nous exigeons le respect du statut diplomatique, ainsi que des privilèges et immunités du corps diplomatique au Honduras, et ce conformément à la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques. La communauté internationale ne peut plus tolérer une telle intimidation du personnel appartenant au corps diplomatique de l'ambassade du Brésil ou de toute autre mission qui aurait également été victime de ces actions, qui sont contraires au droit international et constituent une menace à la sécurité et à l'intégrité physique du Président Zelaya et de ses partisans.

Le Mexique continuera de suivre l'évolution de la situation politique au Honduras et d'appuyer tous les efforts visant à permettre au Honduras de trouver, dès que possible, à cette crise une solution politique qui conduise à la réconciliation nationale, à la stabilité du pays et à l'amélioration des conditions de vie de ses habitants.

M. Husain (Canada) : Le Canada salue cet important projet de résolution à l'appui de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala (CICIG) (A/64/L.6*). Nous nous réjouissons, en outre, de faire partie des nombreux pays animés des mêmes idéaux qui coparrainent ce projet de texte, et qui continuent d'appuyer la CICIG par des contributions volontaires. De plus, leurs représentants collaborent étroitement avec la CICIG et leurs collègues de l'ONU afin de lutter contre la corruption. Ils expriment également un point de vue impartial dans le cadre des débats publics sur la sécurité et la justice au Guatemala.

Cette résolution arrive à un tournant décisif pour la Commission. Cet organisme continue, en effet, de jouer un rôle central dans les efforts visant à remettre en cause publiquement des intérêts considérés comme immuables, y compris à demander plus de justice et une plus grande responsabilisation au bénéfice de tous les Guatémaltèques. Récemment, le processus de nomination à la Cour suprême, bien que controversé, a représenté un progrès pour le Guatemala sur le plan de la transparence et de la tenue de débats ouverts. Dans son rapport présenté le 23 septembre 2009 (A/64/370), le Secrétaire général Ban Ki-moon appelle l'attention sur les progrès importants réalisés par la CICIG.

(l'orateur poursuit en anglais)

Dans ce document, le Secrétaire général met en lumière les enjeux opérationnels urgents auxquels est confrontée la Commission, à l'heure où celle-ci s'engage dans la deuxième étape de son mandat. Ces enjeux découlent du statut même de la Commission, à savoir un organisme ne relevant pas de l'ONU. Ils sont aussi l'expression de son succès dans la lutte contre des réseaux criminels puissants. Par l'intermédiaire de ce projet de résolution, et dans le prolongement du rapport du Secrétaire général, le Canada invite fortement l'Organisation des Nations Unies, avec l'appui constant de l'État guatémaltèque et des alliés internationaux de la CICIG, à accroître son aide à cette instance, de façon à renforcer sa sécurité, sa crédibilité, ses capacités et sa stabilité.

Plus spécifiquement, le Canada est favorable à des mesures visant à accorder immédiatement au personnel de la CICIG toutes les protections et tous les privilèges diplomatiques requis. Le Canada invite également l'ONU à agir rapidement afin d'apporter l'aide dont a tant besoin la CICIG dans des domaines cruciaux, y compris à garantir la protection et la sécurité de son personnel dans la poursuite de son travail important, mais souvent dangereux.

Les contraintes de plus en plus importantes auxquelles la CICIG est confrontée montrent que son travail donne des résultats. Le Canada, qui apporte son ferme soutien à la Commission depuis sa création, espère que, grâce à ce projet de résolution, le système des Nations Unies et la communauté internationale pourront prendre d'autres mesures concrètes visant à maintenir et à améliorer le soutien à celle-ci.

M. Valero Briceño (République bolivarienne du Venezuela) *(parle en espagnol)* : La République bolivarienne du Venezuela salue les efforts accomplis

par le Guatemala et la communauté internationale pour la création et la mise en place de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala (CICIG), qui cherche à consolider l'état de droit et le respect des droits de l'homme dans ce pays frère. Nous félicitons aussi le peuple guatémaltèque pour la condamnation, par le pouvoir judiciaire, de l'ancien commissaire militaire Felipe Cusanero pour la disparition de six paysans pendant la guerre civile qui avait fait rage dans ce pays frère d'Amérique centrale.

Malheureusement, le coup d'État au Honduras pourrait jeter les bases d'une nouvelle vague de dictatures en Amérique latine et dans les Caraïbes et d'un retour aux violations massives des droits de l'homme, aux atroces disparitions, aux enfermements massifs et aux meurtres de civils et d'innocents. Alors que cet aspect tragique de l'histoire latino-américaine semblait avoir disparu, un digne Président démocratique, José Manuel Zelaya Rosales, a été renversé, séquestré et exilé, et les droits du peuple hondurien violés de manière incessante. Les élites oligarchiques, qui tentent de conserver leurs insolents privilèges, s'en sont prises une fois de plus à l'ordre constitutionnel d'un pays du continent.

Il y a quelques années à peine, la résolution 58/239 en date du 23 décembre 2003, intitulée « La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement », notait qu'il existe dans toute l'Amérique centrale des gouvernements librement élus et appelait à des mutations politiques, économiques et sociales propices à l'enracinement de sociétés démocratiques, justes et équitables.

Cependant, on ne peut pas encore dire que tous les gouvernements d'Amérique centrale ont été élus librement. Au lieu de progresser vers l'enracinement démocratique, le Gouvernement de facto, qui a surgi d'un coup d'État militaire au Honduras, est parvenu à réduire à néant des années d'efforts acharnés pour consolider les principes de la démocratie et de la paix dans notre région. Des résolutions, émanant aussi bien de l'ONU que de l'Organisation des États américains, ont été violées par le régime putschiste, ce qui constitue un affront à la communauté internationale qui ne saurait rester impuni. Nous voudrions souligner que la République bolivarienne du Venezuela attache une importance toute particulière à la résolution 63/301, adoptée par l'ONU sur cette question.

La République bolivarienne du Venezuela condamne le harcèlement subi par l'ambassade du Brésil à Tegucigalpa et le Président constitutionnel du Honduras, M. José Manuel Zelaya Rosales, les membres de sa famille et ses partisans qui s'y trouvent, ainsi que les fonctionnaires des autres missions accréditées auprès de ce pays. Le Venezuela exige le plein respect du droit international, en particulier de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961. Le Venezuela condamne l'intention du régime de facto de légitimer le coup d'État et la violation massive des droits de l'homme du peuple hondurien et du droit international. Comme l'a dit récemment la Ministre des affaires étrangères, M^{me} Patricia Rodas, « les élections sont un droit et non une solution pour résoudre les coups d'État ou pour résoudre des situations illégitimes ».

À cet égard, notre délégation souligne la décision prise par le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, de suspendre l'assistance technique et financière fournie par l'ONU au Tribunal électoral suprême du Honduras, car il « estime que les conditions ne sont pas présentement réunies pour la tenue d'élections crédibles » (*communiqué de presse SG/SM/12482*).

Nous sommes témoins de l'émergence d'un nouveau modèle de coup d'État qui cherche à se légitimer grâce à un processus électoral vicié et fort contesté. Les auteurs de ce coup d'État doivent se soumettre aux instances nationales et internationales afin de payer pour leurs crimes.

La communauté internationale, en particulier l'ONU, doit envoyer un signal clair au régime putschiste du Honduras. À cet égard, je tiens à dire que le septième sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Voie bolivarienne pour les peuples d'Amérique latine (ALBA) s'est tenu à Cochabamba, en Bolivie, le 17 octobre de cette année. La déclaration adoptée à ce sommet contenait un certain nombre de mesures visant à contribuer à rétablir dans ses fonctions le Président José Manuel Zelaya. On peut citer parmi ces mesures le fait que tous les pays de l'ALBA ont décidé de ne reconnaître aucun processus électoral organisé par le régime putschiste ni aucun résultat découlant de ce processus.

M. Yáñez-Barnuevo (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à dire que ma délégation s'associe pleinement à la déclaration faite par le Représentant permanent de la Suède au nom de l'Union européenne sur la question à l'examen à

l'Assemblée, à savoir la situation en Amérique centrale.

Ma délégation se félicite du rapport du Secrétaire général (A/64/370) sur les activités de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala (CICIG). Elle se félicite également du projet de résolution A/64/L.6* présenté par le Représentant permanent du Guatemala.

La CICIG, dirigée par le Commissaire Carlos Castresana, continue d'être au Guatemala un protagoniste positif qui a un impact de plus en plus important dans différents secteurs de la société guatémaltèque et au-delà dans les autres pays de la région. La Commission travaille dans des conditions particulièrement difficiles, surtout pour ce qui est de la sécurité de ses membres et de ses collaborateurs. Nous espérons que ces conditions pourront s'améliorer, dans la mesure du possible, avec le plein appui de l'ONU pour garantir ainsi l'indépendance de ses activités ainsi que son efficacité.

L'Espagne a appuyé dès le départ la création et la mise en place de cette Commission grâce à un accord entre le Guatemala et l'ONU qui a été prorogé pour deux années supplémentaires, d'un commun accord. L'Espagne est l'un des pays qui contribuent, depuis le départ, le plus à son financement. Nous sommes prêts à continuer à apporter notre soutien sur les plans politique, technique et financier à l'action que la CICIG mène pour renforcer l'état de droit au Guatemala.

L'Espagne fait partie du groupe des amis qui appuie la CICIG depuis le début de ses travaux et fait évidemment partie des pays qui se sont portés coauteurs du projet de résolution qui vient d'être présenté à l'Assemblée générale pour examen. Nous espérons que ce projet sera adopté par consensus, reconnaissant et appuyant ainsi la difficile et importante tâche de la CICIG et du Gouvernement guatémaltèque dans leur lutte contre l'impunité.

Nous nous devons également de mentionner la situation actuelle dans un autre pays de la sous-région, à savoir le Honduras. L'Espagne estime que les événements qui ont eu lieu le 28 juin dernier, il y a quatre mois jour pour jour, et qui se sont soldés par la destitution illégale et l'expulsion du Honduras du Président constitutionnel, M. José Manuel Zelaya Rosales, constituent un coup d'État. Cette position du Gouvernement espagnol s'est traduite par une condamnation ferme de ces faits. Il a également exigé

que le Président Zelaya soit rétabli dans ses fonctions et que des mesures soient adoptées, tant à titre national qu'au sein de l'Union européenne, pour aider au rétablissement de l'ordre démocratique au Honduras.

L'Espagne a appuyé les efforts et les démarches qui ont été entrepris à cette fin par l'Organisation des États américains et par son Secrétaire général, M. José Miguel Insulza. Elle a également appuyé les efforts de médiation déployés par le Président Arias Sánchez du Costa Rica dans le cadre de ce que l'on appelle l'Accord de San José. Nous sommes favorables à la recherche d'une solution pacifique et démocratique à la crise, une solution négociée entre les parties honduriennes, et nous pensons que l'Accord de San José est un point de référence clef pour toute solution.

Nous déplorons que le dialogue ait été interrompu, mais espérons que ceci est seulement temporaire. À cet égard, il faut maintenir la pression sur le Gouvernement de facto, surtout étant donné que le Président Zelaya lui-même a accepté l'Accord de San José et que l'establishment militaire, l'exécuteur matériel du coup d'État du 28 juin, a fait savoir à maintes reprises qu'elle ne s'opposera pas à la recherche d'un règlement pacifique et négocié de la crise actuelle. Il est plus que jamais indispensable de parvenir à un règlement négocié entre les parties honduriennes, avec l'appui et l'accompagnement de la communauté internationale, car c'est cet accord qui confèrera aux élections prévues dans un mois la crédibilité interne et externe nécessaire qui rendra leur résultat légitime, rendant ainsi possible une issue véritable à la situation que connaît le Honduras.

Dans le même temps, il convient de continuer d'envoyer un message de fermeté mettant l'accent sur le rejet ferme par la communauté internationale de pratiques, telles que l'intervention militaire en vue de mettre à mal l'ordre constitutionnel, qui appartiennent au passé et n'ont pas de place dans l'Amérique latine du XXI^e siècle.

M. Limeres (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord parler de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala (CICIG). À cet égard, souscrivant à ce qui est indiqué dans le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/64/370, nous saluons les progrès importants réalisés par la Commission au cours de ses deux années d'existence. Nous nous félicitons aussi de l'action menée par le Gouvernement guatémaltèque pour consolider les acquis et surmonter les difficultés.

L'Argentine, qui est attachée aux activités de la Commission, a fourni du personnel de la gendarmerie nationale, qui fait partie des équipes chargées de la sécurité tant du personnel que des installations de la Commission. Mon pays s'est porté coauteur de la résolution A/64/L.4 et espère que l'Assemblée générale l'adoptera par consensus.

La République argentine a immédiatement condamné le coup d'État perpétré au Honduras le 28 juin dernier et a exprimé son appui sans faille au Gouvernement constitutionnel du Président de la République, M. José Manuel Zelaya Rosales. L'Argentine a également exigé qu'il soit rétabli sans condition dans ses fonctions, auxquelles il a été élu par le peuple hondurien. Elle a également plaidé pour le maintien de l'état de droit, de la paix et la stabilité internes, ainsi que pour des institutions démocratiques et le respect des droits de l'homme.

L'Argentine regrette qu'après quatre mois de suspension de l'ordre constitutionnel et démocratique au Honduras, malgré les efforts inlassables déployés dans la région par l'Organisation des États américains et toute la communauté internationale, le Gouvernement légitime de ce pays n'ait pas été rétabli. Mon pays a toujours été et continue d'être attaché au rétablissement de la démocratie au Honduras. J'en veux pour preuve la participation active de la Présidente argentine, Cristina Fernández de Kirchner, à tous les efforts déployés par l'Organisation des États américains – elle a notamment accompagné l'ancien Président de l'Assemblée générale, le père Miguel D'Escoto, au Salvador – afin de sauvegarder deux valeurs fondamentales que notre région a été en mesure d'instaurer : la démocratie et le respect des droits de l'homme.

Je voudrais citer les paroles prononcées par la Présidente argentine pendant le débat général de la soixante-quatrième session, le 23 septembre 2009 :

« il est indispensable de prendre conscience que, si nous n'œuvrons pas à la mise en place d'une stratégie multilatérale forte et précise qui permette le rétablissement de la démocratie au Honduras, qui mette véritablement en pratique le respect des droits de l'homme et qui veille à la tenue d'élections libres et démocratiques, ce qui ne peut se faire que dans le respect de la Constitution, nous créerons un précédent très grave dans une région qui, pendant les décennies ou la doctrine de la sécurité nationale était en

vigueur, a interrompu le cours de la démocratie, coûté la vie de milliers et de milliers de Latino-Américains, poussé à l'exil des milliers d'autres et provoqué la tragédie sociale et économique la plus grave de mémoire d'homme dans la région ». (A/64/PV.4, p. 2)

Nous exigeons donc une fois encore le rétablissement immédiat et inconditionnel du Gouvernement légitime du Président Zelaya, comme le demande le paragraphe 2 de la résolution 63/301. Nous exprimons également notre appui sans faille aux efforts régionaux déployés par l'Organisation des États américains en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies visant à résoudre la crise politique dans la République du Honduras.

M^{me} Gallardo Hernández (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais dire combien ma délégation se félicite de la convocation de la présente séance consacrée à l'examen par l'Assemblée générale du point 20 de son ordre du jour, intitulé « La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement ». Je remercie également le Secrétaire général pour son rapport sur la question (A/64/370).

Le Gouvernement salvadorien se soucie vivement de la situation en Amérique centrale. Cela s'inscrit dans une vision intégrationniste, qui est manifeste dans les initiatives prises en matière de politique étrangère dans la région, privilégiant l'appui aux actions, initiatives et projets visant à la création d'une union centraméricaine et à l'intensification des efforts déployés individuellement et collectivement par les pays membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA). L'objectif est d'édifier une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement.

Selon nous, l'Amérique centrale a de multiples atouts qu'il nous faut exploiter de manière conjointe pour réaliser le développement durable dans notre région. Nous reconnaissons aussi que nous sommes confrontés dans notre région à des menaces et défis communs qui exigent que des efforts concertés soient consentis aux niveaux régional et national en vue de les surmonter. Cela se manifeste dans la lutte contre la pauvreté, les défis en matière de sécurité publique, le trafic de stupéfiants, le trafic de drogue, la traite des personnes, les activités illicites des gangs ou « maras », la corruption et la faiblesse des institutions démocratiques.

Comme l'a reconnu récemment le Président de la République, M. Mauricio Funes Cartagena, dans son intervention au débat général de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale,

« il n'y a d'issue ni d'avenir pour aucun de nos pays si nous nous isolons les uns des autres et nous tournons le dos. Nous avons laissé derrière nous il y a longtemps l'époque des nationalités, et nous entamons une étape nouvelle qui est celle d'une plus grande intégration. En ce sens, l'Union européenne est probablement l'exemple le plus abouti.

J'appelle tous mes collègues d'Amérique centrale à réfléchir à ce sujet. Il nous reste à aborder de nombreuses questions en suspens. Nous avons des défis communs à relever épaule contre épaule. Nous avons tout à gagner et rien à perdre dans la pleine intégration de notre région. » (A/64/PV.4, p. 28)

Compte tenu de cela, le Gouvernement salvadorien est particulièrement satisfait que l'on ait choisi le 14 octobre pour marquer la Journée de l'intégration centraméricaine. Cette date symbolique nous donne l'occasion de réaffirmer l'attachement d'El Salvador à l'intégration régionale par la réaffirmation de notre aspiration intégrationniste consacrée par la politique étrangère de notre pays et qui se traduit notamment par le fait que El Salvador a à cœur de promouvoir des initiatives régionales visant à mettre en œuvre le programme stratégique social de l'Amérique centrale, qui doit permettre d'associer les Centraméricains au processus d'intégration régionale et de mieux comprendre les bienfaits de cette intégration dans l'intérêt des peuples centraméricains.

El Salvador est en outre déterminé à redoubler d'efforts pour créer l'union douanière de l'Amérique centrale, qu'il considère comme une condition indispensable pour aborder les étapes supérieures de l'intégration régionale. Dans ce contexte, mon pays réaffirme sa volonté politique d'adopter, le plus rapidement possible, un plan pluriannuel du SICA, afin de doter ce Système d'un programme d'intégration régionale à moyen et à long terme, dans lequel sont définies les actions prioritaires pour garantir le renforcement du processus d'intégration, la révision périodique et la modernisation du cadre juridique et institutionnel du Système, afin d'en faire un système cohérent avec les aspirations communautaires du processus d'intégration régionale.

Nous estimons qu'il importe de réitérer la proposition formulée par le Président Funes tendant à ce que soit convoqué un sommet de chefs d'État et de gouvernement du SICA pour faire le point de l'intégration afin d'analyser, entre autres aspects, un plus grand transfert de compétences pour renforcer le mécanisme de la supranationalité, dans le but de le rendre crédible et essentiellement viable.

Le Gouvernement salvadorien appuie l'action de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala, à laquelle fait référence le projet de résolution A/64/L.6*. Comme nous le savons, elle a été mise sur pied à la demande de l'État du Guatemala, en tant qu'organe ne relevant pas de l'Organisation des Nations Unies et financée par des contributions volontaires. Comme on l'a déclaré à diverses occasions, l'objectif premier de la Commission est avant tout d'appuyer, de renforcer et d'assister les institutions de l'État guatémaltèque chargées de mener des enquêtes et d'engager des poursuites pénales relativement aux crimes qui auraient été commis par des forces de sécurité illégales et des organes de sécurité clandestins, et à toute autre sorte de conduite criminelle dont ceux-ci se seraient rendus coupables dans ce pays. La Commission peut également dénoncer, au niveau pénal ou administratif, auprès des autorités compétentes les fonctionnaires qui contribuent à l'impunité en entravant l'exercice de ses fonctions ou de ses compétences.

À cet égard, le Gouvernement salvadorien exhorte le Gouvernement guatémaltèque à continuer d'accorder le soutien nécessaire pour consolider les succès enregistrés et relever les défis mentionnés dans le rapport du Secrétaire général. Il l'exhorte également à persévérer dans ses efforts pour renforcer les institutions sur lesquelles reposent l'état de droit et la défense des droits de l'homme. Il le félicite par ailleurs pour sa détermination à lutter contre l'impunité.

Mon gouvernement se déclare à nouveau préoccupé par la situation actuelle dans la République sœur du Honduras, suite au coup d'État du 28 juin 2009. Nous formulons des vœux pour que la situation soit réglée le plus rapidement possible afin de poursuivre les efforts conjoints pour faire de l'Amérique centrale la région de paix, de liberté, de démocratie et de développement à laquelle nous aspirons tous.

À cet égard, nous réaffirmons la position du Gouvernement salvadorien, qui condamne énergiquement

le coup d'État au Honduras et appuie la restauration de l'ordre constitutionnel qui passe indubitablement par le rétablissement immédiat et inconditionnel du Président José Manuel Zelaya Rosales dans ses fonctions. Nous appuyons également les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et de l'Organisation des États américains et les mesures prises par le Groupe de Rio en vue de promouvoir un dialogue politique large propice à une solution pacifique et concertée à la crise au Honduras, dans le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tout le peuple hondurien.

En outre, le Gouvernement salvadorien demande au régime de facto de respecter l'intégrité physique du Président Manuel Zelaya et de tous les membres des représentations diplomatiques et consulaires, et de garantir l'inviolabilité de leurs locaux, en particulier celle du Gouvernement fédératif du Brésil.

Enfin, je voudrais réitérer, comme l'a indiqué le Président de la République, M. Mauricio Funes Cartagena, que :

« Tant que la constitutionnalité ne sera pas rétablie au Honduras, notamment par le rétablissement immédiat dans ses fonctions du Président Zelaya et la création d'un gouvernement d'unité nationale dans l'esprit de l'Accord de San José, le processus électoral en cours de préparation dans ce pays frère n'aura pas la légitimité et la transparence nécessaires pour garantir des résultats fiables qui pourraient l'aider à résoudre la crise » (A/64/PV.4, p. 29)

au Honduras, comme l'espère la région tout entière.

M. Urbina (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : En tant que pays qui croit au droit et à la justice, le Costa Rica a soutenu la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala depuis sa création. Il s'agit d'une avancée significative, conforme aux accords de paix signés en 1996. Nous appuyons le renouvellement de l'accord entre le Gouvernement guatémaltèque et le système des Nations Unies, et nous croyons que la prorogation du mandat permettra de mener des efforts et des initiatives supplémentaires indispensables pour garantir le règne de la justice. Le Costa Rica se félicite de la transparence totale et de la bonne volonté dont a fait montre le Gouvernement de la République du Guatemala dans l'accomplissement des obligations opérationnelles de la Commission. En tant que coauteur du projet de résolution A/64/L.6*, présenté

par la nation sœur du Guatemala, nous demandons qu'il jouisse d'un large appui.

Durant de nombreuses années, l'Amérique centrale a connu sans cesse des ruptures de l'ordre démocratique. Notre région a été une vitrine d'horreurs dictatoriales, alimentées par des régimes militaires répressifs qui annihilent les libertés politiques. Le chemin vers la démocratie en Amérique latine a été douloureux et n'a pas été exempt d'effusion de sang. Le petit isthme d'Amérique centrale n'a pas été l'exception dans ces processus de reconversion des systèmes politiques.

Il y a quatre mois exactement, un de ces projets fut tragiquement interrompu quand dans la République sœur du Honduras, le Président démocratiquement élu fut expulsé de son pays et envoyé au Costa Rica. Ce matin-là, de triste mémoire, le Président du Costa Rica fut le premier chef d'État à demander le rétablissement immédiat du Président José Manuel Zelaya Rosales dans ses fonctions.

Pendant plus de 60 ans, le Costa Rica a bâti sa paix sur le dialogue et des mécanismes institutionnels de règlement des conflits. Grâce à ces ressources, nous avons contribué à éviter les guerres de l'Amérique centrale dans les années 80, et grâce à la force morale d'un pays sans armée qui croit aux solutions négociées conformément à l'état de droit, notre Président a pu servir de médiateur dans le conflit du Honduras. Le Président Óscar Arias n'a ménagé ni son temps ni ses efforts pour rapprocher les parties et appeler à leur raison, au bon sens et aux vertus du dialogue pour résoudre la crise politique au Honduras.

Bien que les efforts de médiation de notre Président n'ont pas encore abouti à la signature d'un accord, l'esprit de l'Accord de San José demeure d'une manière ou d'une autre le cadre de référence pour la communauté internationale et en particulier pour les parties concernées. Dans le cadre d'une politique réaliste, les termes d'une solution politique applicable et à la portée des parties demeurent les prémices de la réconciliation nationale, du rétablissement du Président Zelaya Rosales dans ses fonctions et du retour à l'ordre constitutionnel qui prévalait avant le 28 juin. C'est le seul moyen dont les Honduriens disposent pour organiser des élections conduisant à un transfert légitime du pouvoir et à une normalisation des relations entre le Honduras et la communauté internationale.

En tant que membre du Conseil de sécurité, le Costa Rica condamne le harcèlement et les menaces subis par l'Ambassade du Brésil à Tegucigalpa et son personnel diplomatique. Aujourd'hui, nous réaffirmons cette condamnation et rappelons aux autorités de facto que le respect de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques est un principe fondamental. Nous exprimons notre solidarité absolue avec le Gouvernement brésilien et appuyons ses demandes légitimes de plein respect de cet instrument international.

Le Costa Rica appuie tous les efforts régionaux visant à régler cette question et encourage le Gouvernement constitutionnel et les autorités de facto à renouer le dialogue dans un esprit constructif afin de renforcer la démocratie et de permettre au peuple hondurien de garder l'espoir d'un avenir meilleur, libéré du spectre du militarisme et de l'oppression. Nous demandons aux parties de faire preuve d'intégrité morale pour faire face aux véritables défis de la société hondurienne: éliminer la pauvreté, lutter contre la violence et accomplir de réels progrès en vue d'un développement humain durable dans un climat de coexistence pacifique.

M. Reina Idiaquez (Honduras) (*parle en espagnol*): Je tiens, au nom de ma délégation, à adresser mes sincères remerciements au Président de l'Assemblée générale, M. Treki, pour sa solidarité avec le Président constitutionnel de la République du Honduras, que je suis honoré et fier de représenter. Je voudrais aussi féliciter le Bureau pour l'habileté avec laquelle il conduit les travaux de l'Assemblée.

Les membres de l'Assemblée générale savent que mon pays, le Honduras, se retrouve plongé dans une crise politique grave depuis le 28 juin dernier, cela fait exactement quatre mois aujourd'hui. La Ministre des affaires étrangères de la République du Honduras et moi-même avons alors fourni à l'Assemblée des informations complètes sur la situation dans laquelle se trouvait le pays. Et aujourd'hui, après le renversement du Président constitutionnel, de nouveaux faits sont survenus, sur lesquels je tiens à m'arrêter.

L'initiative visant à rétablir le Président de la République dans ses fonctions bénéficie de l'appui de tous et est plus que jamais nécessaire. L'initiative visant à parvenir à une solution négociée, convenue, pacifique et civique du conflit interne au Honduras a été lancée par le biais de la médiation précieuse du Président du Costa Rica, M. Óscar Arias Sánchez, et a

permis de préciser un certain nombre de points qui auraient dû servir de base à des négociations, mais cela n'a pas été le cas.

Nous bénéficions également de l'appui ferme et clair d'autres mouvements, organismes, personnes et pays. L'Organisation des États américains a également contribué de manière décisive au règlement de ce problème par le dialogue instauré depuis le retour au Honduras du Président, qui est depuis lors réfugié à l'Ambassade du Brésil. Ce dialogue, récemment rompu en raison d'un désaccord sur la question du rétablissement du Président de la République dans ses fonctions – demandé par le peuple hondurien et la communauté internationale dans son ensemble – entre désormais dans une nouvelle phase grâce à l'intervention, il y a quelques heures seulement, de fonctionnaires du Département d'État des États-Unis qui, au moment précis où je m'adresse à l'Assemblée, sont réunis pour parvenir à un consensus.

J'aurais souhaité faire la présente déclaration après la fin de cette réunion, mais elle est malheureusement toujours en cours. Néanmoins, il est fort probable qu'un accord clair et adéquat soit conclu pour rétablir le Président Zelaya à la présidence de la République et garantir les droits du peuple hondurien.

Je voudrais exprimer notre plus profonde gratitude à tous les représentants qui sont intervenus avant moi pour évoquer le grave problème auquel est confronté le Honduras. Je les remercie de leur fraternité, de leur coopération et des efforts qu'ils ont déployés pour contribuer à résoudre la crise politique que connaît mon pays. Je tiens tout particulièrement à remercier le Gouvernement costaricien, qui a tenu le rôle de médiateur au cours de la première réunion qui a eu lieu avec la République sœur du Brésil, et je remercie les autres pays pour tous leurs efforts.

Je tiens aussi à affirmer que, si cela s'avère nécessaire à un moment décisif des pourparlers, je reviendrai m'adresser à cette Assemblée pour mobiliser un appui en faveur d'une motion tendant à faire en sorte qu'aucune menace ne pèse sur les élections dans mon pays, qui doivent être un modèle de transparence et de clarté pour éviter que les auteurs du coup d'État puissent manipuler aussi ce recours dont le peuple dispose pour régler ses problèmes.

S'il le faut, je reviendrai devant cette Assemblée, devant l'ONU et devant toutes les autres instances afin que nous prenions la décision de ne pas permettre que le prochain processus électoral puisse être manipulé de

telle manière qu'au lieu de régler le problème, il serve à dissimuler un coup d'État qui a rompu l'ordre constitutionnel du pays. Mais ce n'est pas ce que je demande pour le moment car les pourparlers se poursuivent, et je ne veux aucunement m'y ingérer, conformément à ce que m'a demandé le Président constitutionnel de la République du Honduras.

Je tiens également à dire qu'il y a quelques minutes, j'ai été informé qu'une personne, qui prétend être un fonctionnaire du Gouvernement hondurien à la Cour internationale de Justice à La Haye, a agi d'une manière tout à fait contraire au respect et à l'amitié des peuples; il a réclamé un procès contre le Brésil pour ingérence dans les affaires intérieures du Honduras. Je tiens à annoncer ici et maintenant, devant cette Assemblée que ce fonctionnaire sera immédiatement révoqué et qu'il ne parle pas au nom du Gouvernement légitime du Honduras, mais au nom des putschistes. Et je remercie profondément le Brésil d'avoir accueilli le Président constitutionnel de la République du Honduras et de nous avoir appuyés, de concert avec le reste du monde, pour que soient rétablis l'ordre constitutionnel, la démocratie et le bien-être du peuple hondurien.

M. Wolff (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Nous remercions le Secrétariat pour son rapport sur les activités de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala (A/64/370) et tenons à exprimer notre ferme appui à la Commission. Nous nous félicitons d'être l'un des coauteurs du projet de résolution présenté aujourd'hui par la délégation guatémaltèque (A/64/L.6*). Nous souhaitons également mettre en relief l'excellent travail réalisé par le Commissaire Carlos Castresana. Le Guatemala a effectivement la chance d'avoir un responsable de cette envergure à la tête des efforts de la Commission.

Je souhaiterais faire porter mes observations sur la situation au Honduras. Les États-Unis, comme d'autres États Membres, sont fermement attachés au rétablissement de l'ordre démocratique au Honduras. Nous croyons que la situation dans ce pays doit être réglée rapidement par le biais d'un dialogue pacifique pour le bien-être du peuple hondurien et la stabilité de la région. C'est pourquoi les États-Unis participent activement aux efforts menés actuellement par l'Organisation des États américains (OEA), l'organe régional compétent, pour régler cette question. C'est également la raison pour laquelle de hauts responsables du Gouvernement des États-Unis sont aujourd'hui au

Honduras pour continuer à exhorter les parties à trouver une solution qui permette au peuple hondurien d'être mieux à même de décider de l'avenir du pays et de s'acheminer vers la réconciliation nationale. Nous n'avons cessé, et ce, sans équivoque, d'exprimer, au sein de l'OEA et, à l'occasion, à l'ONU, notre préoccupation devant la situation au Honduras, et n'avons ménagé aucun effort pour parvenir à une solution qui rétablisse la démocratie et la paix dans le pays.

Comme d'autres membres de l'OEA, nous avons appuyé la médiation du Président Arias, du Costa Rica, entre les représentants du Président José Manuel Zelaya et le régime de facto. Le Président Arias a déployé des efforts intenses pendant le mois de juillet et une partie du mois d'août pour aider à trouver une solution, et nous louons ses efforts. La proposition qu'il a transmise aux deux parties, l'accord de San José, a servi de document de négociations pendant les pourparlers lancés dans le courant de ce mois par une mission des ministres des affaires étrangères des États membres de l'OEA. Les États-Unis ont accordé tout leur appui à cette mission.

Bien qu'ils soient actuellement interrompus, les pourparlers lancés par la mission de l'OEA avaient permis de réaliser des progrès considérables. Les représentants du régime de facto et le Président Zelaya étaient parvenus à un accord sur la plus grande partie du texte de l'accord de Guaymuras, version actualisée de l'accord de San José, en vue de régler la crise. Malheureusement, les deux parties n'ont pas réglé la question la plus fondamentale, à savoir le rétablissement du Président Zelaya dans ses fonctions.

Les États-Unis continuent à collaborer très activement avec les représentants des deux parties, les médiateurs de l'OEA et d'autres États Membres en vue de ramener les parties à la table des négociations afin de régler les questions en suspens. Nos efforts continuent de reposer sur la résolution 63/301, adoptée le 30 juin. Il est clair que le peuple hondurien aspire à une véritable démocratie et veut pouvoir exprimer sa volonté dans le cadre d'élections libres et régulières, ce qu'illustrent manifestement les actions menées par les candidats à l'élection présidentielle en faveur d'un dialogue axé sur le règlement de la crise. Ces candidats démocratiques ont été choisis par leurs organisations politiques respectives bien avant les événements qui ont abouti au coup d'État du 28 juin. Ces candidats n'ont pas participé au putsch et ont obtenu leurs

positions grâce à la confiance des électeurs honduriens. Nous devons poursuivre nos efforts afin de trouver une solution à la crise avant les élections prévues pour le 29 novembre.

Nous sommes conscients du caractère troublant de la situation à l'Ambassade du Brésil. Nous tenons à assurer nos amis brésiliens que les États-Unis continueront à les aider par tous les moyens possibles. Notre ambassade à Tegucigalpa a travaillé de très près avec l'Ambassade du Brésil pour veiller à ce qu'elle dispose d'aliments, d'eau et d'électricité et à ce que ses droits diplomatiques soient respectés par le régime hondurien de facto. Nous continuons à rappeler au régime de facto que son comportement doit être conforme aux obligations que lui impose la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de respecter les locaux et le personnel diplomatiques et les personnes placées sous leur protection.

Les États-Unis continueront d'œuvrer à accroître les possibilités du peuple hondurien, et une solution négociée est la meilleure façon de sortir de cette crise. À notre avis, l'ONU doit appuyer les efforts déployés

par l'OEA et par d'autres pour rétablir la démocratie au Honduras et en assurer la viabilité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/64/L.6*, intitulé « Commission internationale contre l'impunité au Guatemala ». J'informe l'Assemblée que depuis la présentation du projet de résolution, les délégations de la Bulgarie et de la Côte d'Ivoire se sont portées coauteurs du projet de résolution A/64/L.6*.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/64/L.6*?

Le projet de résolution A/64/L.6 est adopté (résolution 64/7).*

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 20 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 heures.